

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Inauguration de l'Escale Bressane

Déroulement de l'inauguration de l'Escale Bressane le samedi 6 novembre à 10 h : visite du bâtiment, discours officiels, remise de la médaille du Sénat, remise de la médaille de maire honoraire, cocktail.

Le groupe de travail se réunira le 27 octobre à 18h00.

Point sur l'avancement du lotissement

Le maire donne le compte-rendu de la réunion du 29 septembre avec le cabinet Berthet Liogier Caulfuty. Un planning de réalisation de l'opération a été établi par ce cabinet. L'évaluation environnementale demandée sera réalisée de fin octobre à début novembre. Son instruction se déroulera de mi-novembre à début février 2022 pour une application de la modification du PLU en avril 2022. Le permis d'aménager pourrait être obtenu en mai.

Deux devis du cabinet ont été acceptés :

- le premier pour les travaux topographiques et fonciers ainsi que l'évaluation pour un montant de 15 600 € HT
- le second pour la mission d'urbanisme relative au permis d'aménager et la maîtrise d'œuvre des travaux VRD pour un montant de 32 400 € HT.

Point sur le dossier terrain de sports

La communauté d'agglomération a réalisé des mesures pour l'étude du sol.

Travaux de voirie allée des Chênes

Suite à la décision d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications allée des Chênes, le conseil municipal accepte le programme détaillé établi par le Syndicat d'Energie et de E.communication de l'Ain pour un montant total de 71 200 € TTC, la dépense restant à la charge de la commune s'élevant à 32 760 €.

Une proposition d'aménagement (trottoirs, parkings...) sera réalisée par la communauté d'agglomération.

Délibération sur l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération verse mensuellement aux communes une allocation compensatrice dont le montant est déterminé en fonction des compétences transférées soit 40 548,58 € annuels pour Curtafond.

Les communes de moins de 1 000 habitants perçoivent un fonds de solidarité par le biais de l'allocation compensatrice, calculé en tenant compte de trois critères : le poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité, l'indicateur de ressources élargi/habitant et le revenu/habitant, soit 3 347,00 € pour 2021. Un ajustement des modalités de calcul a été proposé cette année afin de permettre à une commune qui passe le seuil de 1 000 habitants de conserver son fonds la première année, de percevoir 50 % la deuxième année et de ne plus rien percevoir à compter de la troisième année.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le montant de l'attribution de compensation, complété par le fonds de solidarité pour un montant total annuel pour 2021 de 43 895,58 €.

Remplacement d'un agent technique

Suite à notre recherche infructueuse pour le remplacement de Sandrine DESBRIERES pour l'entretien des bâtiments communaux à raison de 4 heures par semaine, il est décidé de demander des devis à des entreprises de nettoyage locales, le recrutement d'un agent restant une préférence.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que les travaux d'aménagement du local poubelle en local de rangement pour le Restaurant Scolaire à l'Escale Bressane seront réalisés par l'entreprise Poncin durant les vacances scolaires
- est informé qu'un problème est survenu sur le carrelage de l'Escale Bressane en raison de la mauvaise utilisation d'un produit ménager, il sera décapé au moyen d'un produit adapté durant les vacances
- est informé du permis de construire :
 - déposé le 7 septembre 2021 par Mr et Mme Alberto GRAZIANI pour la construction d'une maison d'habitation, allée du Clos des Erables
 - accordé le 13 septembre 2021 au GAEC des Tamaris pour la construction d'un hangar agricole, route de Montrevel
- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 30 août 2021 et accordée le 17 septembre 2021 à ISOWATT pour la pose de panneaux photovoltaïques, 223 chemin de la Bidière
 - déposée le 7 septembre 2021 et accordée le 30 septembre 2021 à Mr Sylvain GREGORI MARTINEZ pour la modification d'ouverture et la réfection d'une toiture, 572 route du Village
 - déposée le 16 septembre 2021 par Mr Quentin BORREL pour la pose de deux fenêtres de toit et la création d'ouvertures, 866 route du Village
 - déposée le 23 septembre 2021 par Mr Alexandre GARIN pour la construction d'une piscine, 357 chemin de l'Etang Gayand
 - déposée le 24 septembre 2021 par la SCI LYNOS pour une division en vue de construire, 572 route du Village

- déposée le 30 septembre 2021 par Mr et Mme Jean-Claude BRIEN pour la pose de panneaux photovoltaïques, 936 route du Village
- accordée le 6 septembre 2021 à ISOWATT pour la pose de panneaux photovoltaïques, 348 impasse de l'Etang Machard

- prend connaissance de la réponse au courrier d'un administré concernant la constructibilité en zone agricole

- réfléchit à l'installation de la nouvelle plateforme de tri sur le terrain appartenant au département route de Polliat, un contact sera pris avec le propriétaire

- prend connaissance de la demande d'aménagement d'un arrêt de car au terrain de sports

- entend le compte-rendu de la réunion de la conférence Bresse par Corinne BECAUD : compétence voirie qui pourrait revenir aux communes, nouvelles aides pour l'amélioration de l'habitat, consignes de tri qui évoluent

- entend la présentation des plantations prévues par le comité de fleurissement par Christelle PACCOUD

- entend le compte-rendu de la commission développement économique de la communauté d'agglomération par Jean-Pierre LUCIANI : aide au maintien des commerces dans les petites communes, développement du tourisme à travers les chemins de randonnée pédestre tout en continuant à entretenir l'ensemble des chemins

- entend le compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles et du Restaurant Scolaire par Jean-Pierre LUCIANI : les bilans financiers sont bons, le repas augmentera de 0,05 €.